

— TRAIT D'UNION

LE MAGAZINE DE L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AUTOMNE 2025 • N°17



**ÉQUIPES DE SOINS SPÉCIALISÉS :
LES SPÉCIALISTES LIBÉRAUX
SE MOBILISENT**

**P.4 • ZOOM
RÉVISION
DU ZONAGE**

**P.5 • ZOOM
SOLIDARITÉ
TERRITORIALE**

**P.11 • REGARD SUR
RENCONTRES TERRITOIRE
ET ATTRACTIVITÉ**



www.urps-med-aura.fr

LIBRE DE SOIGNER AVEC PASSION

Dans ce numéro de *Trait d'Union* nous rendons hommage au Dr Didier ANNE, secrétaire général de l'URPS Médecins Auvergne Rhône-Alpes, qui nous a brutalement quitté cet été.

Je lui suis très reconnaissante pour tout le temps qu'il a consacré à l'URPS, et à travers elle, à l'ensemble de la communauté des médecins libéraux de notre région.

Très apprécié de ses patients, Le Dr ANNE exerçait la médecine générale seul, avec engagement et selon ses convictions. Il aimait sa liberté, il aimait son métier.

Il symbolisait à sa façon ce slogan que nous avons imaginé il y a deux ans pour illustrer notre campagne à destination des jeunes professionnels : « Libre de soigner avec passion ».

Lorsque nous allons à la rencontre des médecins libéraux dans tous les départements de notre belle et grande région, nous faisons ce même constat : si parfois les conditions d'exercice sont difficiles, les médecins libéraux sont engagés, trouvent des solutions, s'adaptent au contexte et, par-dessus tout, sont passionnés par leur métier.

L'exercice libéral permet à chacun de trouver les modalités d'exercice qui lui conviennent. Il n'existe pas un modèle unique, on peut s'épanouir au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, en cabinet de groupe ou seul, en ville ou dans le monde rural.

Nous pouvons collectivement être fiers de notre métier et des différentes façons que nous avons de l'exercer.

L'URPS a vocation à valoriser le modèle libéral, à promouvoir les réussites des médecins libéraux et à encourager leurs projets en les accompagnant dans leurs relations auprès des instances du monde de la santé ou des collectivités locales.

C'est le sens de l'engagement de tous les élus de l'URPS, à vos côtés.

SYLVIE FILLEY-BERNARD

Présidente de l'URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes



Lorsque nous allons à la rencontre des médecins libéraux dans tous les départements de notre belle et grande région, nous faisons ce même constat : si parfois les conditions d'exercice sont difficiles, les médecins libéraux sont engagés, trouvent des solutions, s'adaptent au contexte et, par-dessus tout, sont passionnés par leur métier.



VACCINATION : PROTÉGEONS-NOUS, PROTÉGEONS NOS PATIENTS

Alors que la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière et le Covid-19 a débuté mi-octobre, l'URPS Médecins Libéraux AuRA tient à rappeler l'importance majeure de la vaccination des professionnels de santé. Face à une épidémie de grippe très virulente l'an dernier, la vaccination des populations à risque - dont les médecins font partie - reste insuffisante. Seuls 19,5% des professionnels de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes étaient vaccinés l'hiver dernier, alors que la valeur cible est de 75% !

Médecins libéraux, pour nous protéger, pour protéger nos proches et patients fragiles, pour protéger notre activité, adoptons le bon réflexe et vaccinons-nous ! La campagne de vaccination se poursuit jusqu'en janvier, il est donc encore temps.

Plus d'infos sur www.urps-med-aura.fr rubrique Actualités.



PREMIER BILAN POSITIF POUR LA CELLULE D'AIDE À L'INSTALLATION



La Cellule d'aide à l'installation de l'URPS célèbre son premier anniversaire ! Lancé à l'automne dernier, ce dispositif d'accompagnement personnalisé a déjà bénéficié à plus de 80 médecins, tant généralistes que spécialistes, ainsi qu'à des collectivités territoriales en recherche de soignants. Le point fort de la Cellule est sans aucun doute la réponse sur-mesure qu'elle adresse aux médecins qui la sollicitent : informations sur les démarches administratives de l'installation, aides financières accessibles ou encore organisation juridique et financière de leur entreprise libérale, tous les sujets sont traités de manière adaptée à votre situation ! Notre Cellule propose également aux

futurs installés un diagnostic territorial du lieu d'exercice envisagé et une mise en relation avec des médecins du territoire pour un échange confraternel.

Un véritable service de l'URPS pour faciliter le défi de l'installation libérale !

À retrouver sur www.urps-med-aura.fr rubrique Exercer en Libéral.

Contact : installation@urps-med-aura.fr



WEBINAIRES EN REPLAY

Vous avez manqué un de nos webinaires ? La plupart de nos contenus sont accessibles librement sur notre chaîne Youtube. Parmi les derniers replays à votre disposition :

SANTÉ

- Les traitements médicamenteux de l'obésité en pratique
- NEET (Jeunes ni en emploi, ni formation ni stage) : dépister et accompagner
- Cancer et modes de vie : prévenir les récurrences
- etc.

EXERCICE LIBÉRAL

- Comment se comporter face au problème épineux des redevances en établissements de santé privés ?
- Phishing et risques numériques
- etc.

A retrouver sur la chaîne Youtube « URPS Médecins Libéraux AuRA »



PRESCRIRE L'APA

Retrouvez avec ce numéro de *Trait d'Union* un mémo conçu par l'URPS pour vous informer et vous guider dans la prescription de l'activité physique adaptée à vos patients.



DES APPROCHES TERRITORIALES POUR DÉVELOPPER L'OFFRE DE SOINS

La lutte contre les déserts médicaux fait l'actualité, avec deux mesures parallèles visant à développer l'offre de soins dans les territoires. La première est la révision en cours du zonage de médecine générale, stratégie territoriale incitative développée depuis bientôt 10 ans. La seconde, inédite et nommée « Un médecin près de chez vous », mise sur la solidarité des médecins. Explications.

UN NOUVEAU ZONAGE DE MÉDECINE GÉNÉRALE EN 2026

Le zonage de médecine générale permet de déterminer les zones sous-denses en médecins, dans lesquelles les praticiens bénéficient d'aides à l'installation et à l'exercice. Le découpage et les modalités sont en cours de révision, pour une application début 2026.

PAR QUI, ET QUAND ?

C'est l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes qui se charge de l'élaboration du zonage de notre région, en concertation avec des partenaires dont l'URPS Médecins Libéraux AuRA.



Le nouveau zonage sera dévoilé en fin d'année 2025 et entrera en vigueur en janvier 2026.

QUOI ?

Le zonage sépare le territoire en 3 catégories : les zones d'intervention prioritaire - ZIP (territoires les plus en tension), les zones d'action complémentaire - ZAC (territoires en tension mais à un niveau moindre) et les territoires hors classement (considérés comme non en tension).



Plus de zones ZIP en AuRA, avec une part de la population régionale en ZIP qui passe de 20,3% à 28,5%. La part de population en ZAC baisse légèrement, de 51,7% à 49,2%.

COMMENT ?

L'ARS AuRA applique une analyse multicritères sur la base d'une maille géographique appelée le Territoire de Vie-Santé. Les 3 familles

d'indicateurs sont :

- L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) prenant en compte l'activité de chaque praticien, le temps d'accès au praticien, la consommation de soins par classe d'âge.
- L'offre de soins en médecine générale considérant la part des médecins de plus de 60 ans, la population sans médecin traitant, la densité, la présence de structures d'exercice regroupé.
- Les besoins de la population via la part de la population de plus de 75 ans et celle des bénéficiaires en ALD.



La part de médecins à exercice particulier (MEP) est désormais prise en compte dans le calcul de l'offre de soins, comme demandé par l'URPS.

POUR QUELLES AIDES ?

Les médecins libéraux s'installant ou exerçant en zone ZIP / ZAC peuvent bénéficier d'aides financières, conventionnelles ou non, de la part de l'ARS, de l'Assurance Maladie voire des collectivités. Ces aides peuvent prendre la forme de prime à l'installation, de contrats aides conventionnelles, d'aides au financement (poste d'assistant médical par ex.), de rémunérations spécifiques d'actes, d'exonérations fiscales, etc.



Les aides évolueront avec le nouveau zonage. Les médecins bénéficiant déjà de contrats d'aides préexistants pourront choisir de les conserver pour leur durée, ou d'en sortir pour bénéficier des nouveaux dispositifs.

L'URPS vous tiendra informés de la publication du nouveau zonage. Plus d'infos sur www.urps-med-aura.fr rubrique Organisation et offre de soins



LE REGARD DE L'URPS

Consultée par l'ARS, notre URPS a salué l'augmentation du nombre de ZIP mais regretté que certains choix ne reflètent pas la réalité du terrain. En effet, le classement est basé sur le nombre de médecins installés sans tenir compte du temps d'activité ni du statut - ou non - de médecin traitant, ce qui pénalise certains territoires. Nous avons également alerté sur le risque de sortir d'anciennes zones classées du dispositif, créant un arrêt des aides qui pourrait fragiliser certains médecins en place et limiter les nouvelles installations.

66

médecins libéraux répondants à notre enquête sont disposés à participer à la solidarité territoriale, et 183 à en discuter.

Enquête menée par l'URPS Médecins Libéraux AuRA auprès de 501 médecins de la région entre août et octobre 2025.



Pour plus d'informations sur la solidarité territoriale ou pour nous solliciter en cas de difficulté rencontrée, rdv sur www.urps-med-aura.fr rubrique Actualités

DES MÉDECINS SOLIDAIRES DANS LES ZONES ROUGES

C'est une mesure phare du Pacte de lutte contre les déserts médicaux annoncé par le gouvernement en avril 2025 : la mise en place d'une mission de solidarité des médecins pour venir exercer ponctuellement dans des zones prioritaires. Le dispositif, baptisé « Un médecin près de chez vous », est opérationnel depuis octobre 2025 en Auvergne-Rhône-Alpes.

QUELLES SONT LES ZONES CONCERNÉES ?

17 « zones rouges » sont identifiées dans notre région, situées dans les départements Allier, Ardèche, Cantal, Loire, Haute-Loire et Puy-de-Dôme. Dans chacun de ces secteurs, l'ARS et les collectivités ont identifié des lieux d'accueil adaptés pour assurer les consultations médicales (centre de santé, maison de santé, etc.).

COMMENT FONCTIONNE LA SOLIDARITÉ ?

La solidarité territoriale repose sur l'engagement de médecins volontaires pour venir assurer, jusqu'à deux jours chacun par mois, des consultations dans ces zones rouges. Les médecins qui le souhaitent doivent s'inscrire sur la plateforme demarches-simplifiees.fr en indiquant leurs disponibilités et la zone visée. Cela permet de notifier l'activité auprès de l'Ordre des Médecins, ce qui déclenche l'attribution d'un numéro Assurance Maladie dédié à la facturation des consultations solidaires et l'édition d'une nouvelle carte CPS. Les volontaires sont ensuite contactés par la CPAM ou directement par le lieu d'accueil pour organiser leur venue. À noter : lors de leurs consultations solidaires, les médecins reçoivent une indemnisation forfaitaire journalière de 200 € (en plus du paiement des consultations réalisées) et ont la possibilité de se faire remplacer dans leur cabinet principal.

L'URPS MOBILISÉE POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS

L'URPS Médecins Libéraux AuRA a travaillé avec les instances pour défendre les intérêts des médecins libéraux dans ce dispositif. Nous avons ainsi porté des demandes essentielles qui ont été entendues par l'ARS et le gouvernement, parmi lesquelles :

- Le principe du volontariat des médecins solidaires ;
- La mise en place d'une indemnisation spécifique de cette mission, que les instances ont chiffré à 200 € par jour (en plus du paiement des consultations) ;
- L'autorisation de double exercice permettant au médecin volontaire de se faire remplacer à son cabinet et de percevoir une double rémunération.

Si nous nous félicitons que l'ARS ait confirmé ces modalités indispensables pour le bon engagement des libéraux dans le dispositif, des interrogations subsistent, comme en matière de responsabilité de la continuité des soins ou de gestion du tableau de garde. C'est pourquoi nous restons mobilisés pour relayer les préoccupations des médecins libéraux auprès des autorités compétentes et garantir, avec vous, la sécurité juridique et pratique de votre engagement.

ÉQUIPES DE SOINS SPÉCIALISÉS : LES SPÉCIALISTES LIBÉRAUX SE MOBILISENT

La médecine de spécialité de premier comme de second recours est essentielle dans notre système de santé. Pour mieux la structurer et lui permettre de répondre à des besoins croissants d'accès aux soins, une nouvelle forme d'organisation est née récemment : les équipes de soins spécialisés (ESS). Lumière sur ce dispositif qui s'adresse en premier lieu aux médecins libéraux, et qui comptera bientôt 3 entités en Auvergne-Rhône-Alpes.

Près d'un médecin libéral sur deux en Auvergne-Rhône-Alpes exerce une spécialité hors médecine générale, soit 6 710 spécialistes libéraux en activité en 2025. Mais dans notre région comme ailleurs, les tensions en matière de démographie médicale sont fortes, et accentuées par une inégale répartition géographique des professionnels. C'est dans ce contexte de difficultés d'accès aux soins spécialisés qu'est apparue, dans la loi relative à l'organisation et la transformation du système de santé de 2019, la notion d'équipe de soins spécialisés. Il aura toutefois fallu attendre 2024 pour que l'ESS fasse son entrée dans la Convention médicale, permettant de consolider son financement et donc sa pérennité.

PAR ET AVEC LES LIBÉRAUX

Alors, qu'est-ce qu'une ESS ? Il s'agit d'un ensemble de professionnels de santé d'une même spécialité – hors médecine générale – qui s'organisent pour répondre au besoin de soins spécialisés d'un territoire. Si l'ESS est encouragée à collaborer avec les professionnels hospitaliers ou les organisations type CPTS, il s'agit bel et bien d'un dispositif libéral, qui doit être créé par et avec des médecins libéraux spécialistes en exercice. « Cette opportunité de réponse libérale "du terrain" face aux difficultés d'accès aux soins a très vite retenu l'attention des médecins de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et naturellement de l'URPS, expliquent les Drs Philippe Pradel et Jean Stagnara, co-responsables du Groupe de travail ESS à l'URPS. Dès 2023,

l'Union a donc lancé un recensement des idées qui avaient émergé dans nos départements et a décidé de missionner un cabinet spécialisé pour accompagner les porteurs de projet. » Quatre projets d'ESS ont ainsi été travaillés avec les médecins spécialistes de notre région dans les champs de la pédiatrie, l'endocrinologie, la dermatologie et l'obésité. Ils ont été présentés à l'ARS et l'Assurance Maladie, qui en ont validé 3 – celui sur l'obésité ne répondant pas aux exigences du nouveau cahier des charges stipulant qu'une ESS devait se concentrer sur une spécialité et non une pathologie.

DÉPLOIEMENT EN 2026

Les trois ESS de pédiatrie, endocrinologie et dermatologie sont donc en cours de création aujourd'hui en Auvergne-Rhône-Alpes (cf p.9). Reposant chacune sur un noyau de praticiens engagés et motivés, elles se déploieront en 2026 et pourront être rejointes par les autres médecins de la même spécialité, afin de profiter aux médecins généralistes et aux patients. « La médecine libérale de spécialité est riche d'expertises qui souffrent de mauvaise répartition ou organisation. L'enjeu est de mieux structurer nos pratiques afin d'améliorer le maillage, la visibilité, l'accès à ces ressources », soulignent les Dr Pradel et Stagnara. Après l'expérience positive de ces premiers projets d'ESS, l'URPS poursuit son accompagnement pour d'autres initiatives en région : n'hésitez pas à nous solliciter ! (cf p.8)

6 707

médecins spécialistes libéraux
en Auvergne-Rhône-Alpes en 2025

3 ESS

en cours de création : dermatologie,
endocrinologie, pédiatrie

...

LE GUIDE DE L'ESS

QU'EST-CE QU'UNE ESS ?

Les Equipes de Soins Spécialisés ont été introduites par la loi en 2019 et sont intégrés dans la convention médicale en vigueur depuis 2024. Cette nouvelle forme d'organisation de la médecine libérale vise à **améliorer l'accès aux soins de second recours** dans le cadre du parcours de soins coordonné. Concrètement, il s'agit d'un ensemble de professionnels de santé d'**une même spécialité** qui s'organisent pour répondre au besoin de soins spécialisés d'un territoire.

QUELLES SONT LES MISSIONS DE L'ESS ?

Mission socle : **coordonner et sécuriser les prises en charge dans une logique de parcours des soins**. Les ESS doivent structurer l'offre de leur spécialité afin de proposer une réponse au besoin du premier recours, médecin traitant en tête, mais également les liens avec le troisième recours (établissements de santé). Leur organisation doit permettre de rendre des avis spécialisés dans un délai raisonnable sur requête des médecins (sous forme de téléexpertise, téléconsultation ou consultation) ainsi que d'aider les médecins traitants à trouver plus rapidement un rendez-vous de spécialiste pour leurs patients.
Mission optionnelle : **améliorer l'égal accès aux soins de spécialité en termes géographique et financier**, en contribuant au déploiement des consultations avancées de leur spécialité notamment dans les ZIP.

COMMENT CONSTITUER UNE ESS ?

- CONDITIONS**
- Couvrir un périmètre géographique continu, a minima départemental, sur lequel sont présents au moins 10 médecins de la spécialité concernée ;
 - Réunir au moins 10 % des professionnels de la spécialité concernée du territoire qu'elle couvre ;
 - Traiter des problématiques liées à une spécialité médicale et non à une pathologie ;
 - Collaborer avec les CPTS, les autres ESS et les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) de son territoire ;
 - Intégrer des professionnels hospitaliers et formaliser ses liens avec les établissements de santé.

DÉMARCHES ET AIDES FINANCIÈRES

Pour constituer une ESS, les porteurs de projet doivent adresser une lettre d'intention à l'ARS et la CPAM. Une fois celle-ci validée (dans un délai de 2 mois), l'ESS, l'ARS et la caisse de rattachement signent un contrat de crédit d'amorçage. L'ESS dispose alors d'un délai de 6 mois pour rédiger un projet de santé.
La convention propose des aides financières pour soutenir la création des ESS. La signature du contrat de crédit d'amorçage donne droit à une dotation de 80 000 € ; ensuite, l'ESS bénéficiera d'une dotation annuelle d'un montant compris entre 50 000 € et 100 000 €.



UNE IDÉE ? UN PROJET ? DES QUESTIONS ?

L'URPS Médecins Libéraux accompagne la mise en place des ESS sur son territoire. Si vous avez un projet ou souhaitez simplement plus de renseignements, **contactez Virginie Virassamy, chargée de mission : virginie.virassamy@urps-med-aura.fr, ou consultez notre site web rubrique Organisation des soins.**

...

LES PREMIÈRES ESS DE NOTRE RÉGION

Accompagnés par l'URPS Médecins Libéraux AuRA, trois projets ont vu leur lettre d'intention validée par l'ARS et la CPAM en vue de créer des Equipes de Soins Spécialisés. Ces ESS, qui concernent les spécialités pédiatrie, endocrinologie et dermatologie, pourraient être opérationnelles en 2026. Zoom sur deux projets.



Nom : **ESS AuRAPédia (ARAP)**
Spécialité : **PÉDIATRIE**
Territoire d'action : **RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

- Principales orientations :**
- Rendre visible les possibilités d'expertises pédiatriques sur la région en créant un annuaire cartographique des pédiatres ;
 - Déployer les téléconsultations et téléexpertises ;
 - Travailler sur la réalisation de protocoles de parcours de soins pour des pathologies à forte prévalence (asthme, allergies, obésité, troubles du développement, etc.).
- Vous êtes pédiatre et intéressé par le projet ?**
Contact : n.gelbert@fvls.fr



Nom : **ESS Endoc AuRA**
Spécialité : **ENDOCRINOLOGIE**
Territoire d'action : **RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

- Principales orientations :**
- Proposer une réponse adaptée au besoin des médecins traitants, via une solution de téléexpertise avec réponse dans les 5 jours ouvrés ;
 - Proposer une astreinte 7/7 permettant de donner un avis spécialisé ponctuel répondant à la demande des médecins dans des délais réduits, sous la forme de consultation ou téléexpertise.
- Vous êtes endocrinologue et intéressé par le projet ?**
Contact : helene.charras@orange.fr



Dr Nathalie Gelbert, pédiatre (Chambéry), future présidente de l'ESS AuRAPédia



Dr Hélène Charras, endocrinologue (Isère), co-référente de l'ESS EndocAuRA

“ Le nombre de pédiatres dans notre région diminue et leur répartition est inégale sur le territoire. Ce problème est accentué par le fait que les médecins libéraux souffrent d'un manque d'information sur les ressources disponibles autour d'eux, qu'il s'agisse d'une expertise en pédiatrie générale ou surspécialité. Un des objectifs de notre ESS est donc de rendre visible les possibilités d'expertises pédiatriques de la région, en réalisant une cartographie que les médecins généralistes pourront consulter pour adresser leurs patients ou demander une téléexpertise. Nous ne changerons pas la démographie médicale, mais nous pouvons travailler à fluidifier l'information et le parcours ! ”

“ Notre spécialité, comme beaucoup d'autres, est mal répartie sur le territoire. Toutefois, l'endocrinologie se prête aisément à la télémédecine : notre ESS travaille donc à mettre en place et consolider des outils de téléexpertise. Nous projetons notamment de monter une astreinte de vigilance pour traiter ce qui relève de la semi-urgence repérée par les médecins généralistes : hyper-thyroïdie, diabète complexe, diabète gestationnel nécessitant une mise sous insuline, etc. Cette initiative vient en complément d'actions déjà déployées sur la région, comme le dispositif LiberPomP qui fédère des endocrinologues autour de la mise sous pompe à insuline en ambulatoire de patients diabétiques. ”

GROUPE DE TRAVAIL

REGARD SUR...

HOMMAGE AU DR DIDIER ANNE

C'est avec une vive émotion que l'URPS Médecins Libéraux AuRA a appris cet été le décès de notre confrère et ami Dr Didier Anne, victime samedi 5 juillet 2025 d'un accident de la route. Médecin généraliste installé à Lyon, engagé de longue date dans le monde syndical libéral, Didier Anne avait rejoint notre URPS en 2015. En 2023, il a pris les fonctions de Secrétaire général et est devenu un pilier de notre association, portant de nombreux projets au service des médecins libéraux de la région particulièrement dans le champ de la santé publique et du numérique. Ancien légionnaire, esprit libre, homme de devoir, il n'a jamais cessé de mettre ses convictions au service de ses idées et du monde libéral. Son départ laisse un grand vide au sein du Bureau de notre URPS, et son souvenir ne cessera de guider nos actions.



LE GT SANTÉ PUBLIQUE AGIT POUR LA SANTÉ MENTALE

Connaissez-vous le dispositif EcoGéPsy ? Lancé comme une expérimentation par le Groupe de travail Santé publique de l'URPS Médecins, cet « Échange Confraternel entre Généralistes et Psychiatres » présente des résultats concluants et s'intensifie. Près de 350 médecins généralistes ont déjà montré de l'intérêt pour ce modèle de télésupervision, qui leur permet d'entrer en contact avec des psychiatres volontaires pour bénéficier de conseils dans la prise en charge de leurs patients souffrant de problématiques psychiatriques complexes. Ce dispositif, qui mise sur la confraternité et la simplicité, confirme l'engagement des médecins libéraux dans la recherche de solutions innovantes au service du patient. Le GT Santé Publique poursuit son accompagnement des médecins généralistes en matière de santé mentale en proposant désormais un cycle de webinaires. Après deux premiers rendez-vous consacrés à la prise en charge du refus scolaire anxieux puis des NEET (jeunes n'ayant ni emploi, ni formation, ni stage), un prochain webinaire se prépare pour janvier sur le thème de l'addiction. Retrouvez les replays et inscrivez-vous aux futurs rendez-vous sur notre site !

— Plus d'infos sur www.urps-med-aura.fr rubrique Santé publique



À VOTRE RENCONTRE DANS LES DÉPARTEMENTS

Dans URPS, il y a « union », et c'est là le cœur de notre mission : se rencontrer entre médecins libéraux, créer du lien, partager les visions des professionnels de terrain pour mieux pouvoir porter leur parole. C'est dans cette optique que l'URPS Médecins a organisé, ces derniers mois, des soirées de rencontre dédiées à l'attractivité de chaque département de notre région.

12 SOIRÉES

dans les 12 départements de la région, entre avril 2024 et novembre 2025

400

personnes rencontrées :
médecins et élus de collectivités territoriales

Ces « Rencontres Territoire et Attractivité » ont été particulièrement appréciées par les participants, qui ont pu découvrir les services de l'URPS mais aussi – et surtout – échanger avec les autres acteurs de leur territoire. A l'heure où les déserts médicaux agitent la sphère politique et médiatique, où les communes recherchent activement des soignants et où les médecins sont souvent sur-sollicités, ces soirées ont permis aux médecins comme aux élus locaux d'expliquer leurs contraintes, leurs besoins et de partager les bonnes initiatives !

Plusieurs enseignements ressortent de ces rencontres, parmi lesquels :

- Le besoin essentiel de développer les terrains de stage dans les territoires ;
- L'importance que les projets médicaux portés par les collectivités – constitution de MSP, aménagement de cabinets, etc. – associent des médecins dès l'origine ;
- Un nécessaire changement d'échelle dans la réflexion des collectivités : ne pas forcément aspirer à un médecin pour chaque commune, mutualiser avec les communes alentour ;
- Sans oublier le maillage du second recours, essentiel pour attirer des médecins de premier recours mais aussi pour répondre aux besoins de soin de la population.

L'URPS réfléchit d'ores et déjà à la suite de ces rencontres, afin d'entretenir la dynamique d'échanges dans nos départements : plus d'informations à venir bientôt !





L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX AURA, LA VOIX DE LA MÉDECINE LIBÉRALE

QUI SOMMES-NOUS ?

L'URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes est la représentante institutionnelle des médecins libéraux. Notre assemblée de 60 médecins élus, issus des syndicats, représente les médecins libéraux de la région.

QUE FAISONS-NOUS ?

- Représenter les 14 500 médecins libéraux de la région
- Participer à l'organisation des soins sur le territoire
- Œuvrer pour l'attractivité de la médecine libérale
- Accompagner des actions de santé publique

À VOTRE ÉCOUTE !

Site de Lyon (siège social)

📍 20, rue Barrier - 69006 Lyon

☎ Tél : 04 72 74 02 75

Site d'Auvergne

📍 24 allée Évariste Galois

63170 Aubière

☎ Tél : 04 73 27 77 44

✉ urps@urps-med-aura.fr

🌐 www.urps-med-aura.fr



LES ANNONCES MÉDICALES DE L'URPS

Les opportunités
de la médecine libérale
en Auvergne-Rhône-Alpes,
en ligne et gratuites.

www.urps-med-aura.fr



Remplacement

Installation

Succession

Collaboration

